



AGENCE LE NY – LAFORET IMMOBILIER COLOMBES
SARL au capital de 15 244,90 € - RCS NANTERRE 712 010 206
Siège social : 6 place du général Leclerc 92700 COLOMBES
Tél : 01 42 42 25 62- E-mail : colombes@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 14 décembre 2018

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC
De 00.000 à 50.000€	10%
De 50.001 à 125.000€	8%
De 125.001 à 266.000€	6%
De 266.001 à 480.000€	5%
De 480.001 à 750.000€	4,5%
De 750.001 à 3.000.000€	4%
MONTANT MINIMUM DES HONORAIRES	3 000€

Ces honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

*Cas particulier

➔ Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.



AGENCE LE NY – LAFORET IMMOBILIER COLOMBES
SARL au capital de 15 244,90 € - RCS NANTERRE 712 010 206
Siège social : 6 place du général Leclerc 92700 COLOMBES
Tél : 01 42 42 25 62- E-mail : colombes@laforet.com

Locations – Barème à compter du 1^{er} décembre 2018

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- A la charge du locataire :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
ZONE TRES TENDUE A BIS : 12 € TTC/m² de surface habitable
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m² de surface habitable

- A la charge du bailleur :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :** **ZONE TRES TENDUE A BIS** : 12€ TTC/m² de surface habitable
- **Etat des lieux d'entrée** : 3€ TTC/m² de surface habitable
- **Entremise-négociation** : un mois de loyer charges comprises diminué des honoraires précités (visite – constitution dossier – rédaction bail et état des lieux)

Honoraires pour les autres baux :

- **Nous consulter**

Gestion locative – Barème à compter du 12 février 2018

Honoraires de gestion :

- 6% HT, soit 7,2% TTC du loyer annuel à la charge du bailleur.

Assurance loyers impayés :

- 2,25% TTC du loyer encaissé

Honoraires annexes :

- **Aide à la Déclaration des Revenus Fonciers** : 50€ TTC
- **Détecteur de fumée** : achat et installation 20€